

Émission de QR-factures

Introduction de la QR-facture

Les versements effectués au moyen des anciens bulletins de versement rouges (BV) et orange (BVR) seront traités jusqu'au 30 septembre 2022. Après cette date, arrêtée par la place financière suisse, ces versements seront refusés. En conséquence, nous vous recommandons de passer à la QR-facture avant la fin du mois de juin 2022.

La durée de la transition vers le système de traitement des QR-factures varie entre les diverses entreprises et associations en fonction des processus adoptés. Par conséquent, prenez sans attendre les précautions nécessaires pour que votre logiciel soit à même d'émettre et de régler des QR-factures.

Adaptation du logiciel

Veuillez vérifier avec votre fournisseur de logiciels que la version actuelle de votre logiciel vous permet d'émettre des QR-factures et, lors du passage à la QR-facture, vous assurer qu'il répond aux prescriptions de SIX (paymentstandards.ch). Le contrôle des paramètres spécifiques au traitement de la QR-facture doit être effectué par votre fournisseur de logiciels. Nous vous recommandons d'envoyer, à des fins de contrôle, un exemplaire de votre QR-facture à l'adresse zvberater@bekb.ch.

Informations importantes pour votre fournisseur de logiciels :

- les sections paiement des QR-factures avec référence doivent contenir le QR-IBAN avec le QR-IID 30790, tandis que les sections paiement des QR-factures sans référence doivent contenir l'IBAN normal avec le IID 790 ;
- nous recommandons de faire en sorte que les six premiers chiffres de la référence restent inchangés (c'est-à-dire de continuer à gérer l'indice BVR) ;
- dans camt, nous indiquons toujours le QR-IBAN dans le champ « Entry Reference ».

Adaptations du trafic des paiements

Émission d'une section paiement de QR-facture avec référence (contenant désormais le QR-IBAN)

- Le QR-IBAN déclenche - au même titre que l'indice BVR - un versement avec référence sur votre compte détenu à la BCBE.
- Par défaut, un QR-IBAN est émis par compte.
- Les QR-factures à envoyer au format papier doivent être perforées entre la section paiement et le récépissé, afin que celui-ci soit détachable, au besoin. Vous trouverez les formulaires perforés dans le commerce.

Remarque : veuillez noter que le QR-IBAN ne peut être utilisé que pour les versements avec référence. Pour toutes les autres transactions, il est impératif d'utiliser comme jusqu'à présent l'IBAN normal.

Comptabilisation et transmission d'avis de crédit (à télécharger)

- Dans le relevé de compte, les entrées de paiement liées à des BVR et des QR-factures figurent séparément.
- Le passage à la QR-facture implique également un nouveau format des avis de crédit devant être téléchargés. Les QR-factures dont les montants sont portés au crédit sont livrées dans un fichier camt.054 ou, sur demande, dans un fichier camt.053. Remarque : les fichiers au format camt.054 et camt.053 contiennent les entrées de paiement liées aussi bien de aux BVR qu'aux QR-factures avec référence.
- Il convient de passer au format camt avant l'encaissement des premières QR-factures.

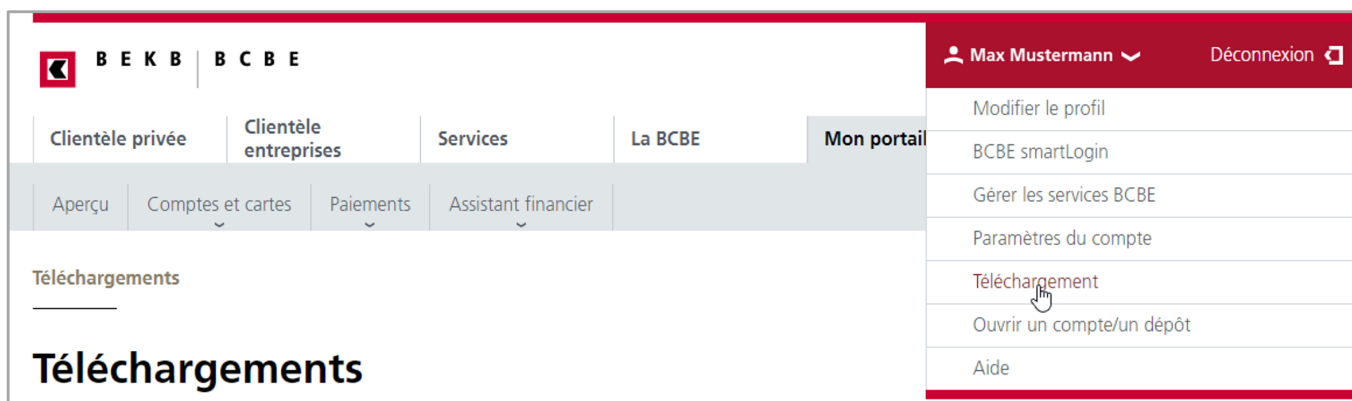
Téléchargement des fichiers depuis l'e-banking (portail clientèle)

Vous trouverez les documents à télécharger dans le menu déroulant figurant sous votre nom, en haut à droite de la fenêtre.

En vue d'éviter des écritures doubles, veuillez passer du format BVRB v11 au format camt. Pour ce faire, il vous suffit de procéder comme suit :

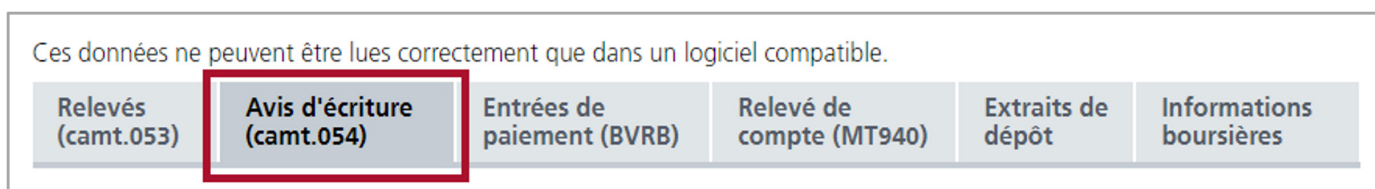
1. Téléchargez comme d'habitude les fichiers BVRB le jour j et comptabilisez les écritures dans votre logiciel de comptabilité.
2. Téléchargez les fichiers camt le même jour et supprimez ceux-ci. Ce faisant, vous vous assurez de ne pas comptabiliser les écritures une deuxième fois.
3. Téléchargez le jour suivant les entrées de paiement (BVR ou QR-factures) dans un fichier camt, puis comptabilisez les écritures comme d'habitude dans votre logiciel de comptabilité.

Veuillez noter que les fichiers camt sont livrés dans un dossier compressé (.zip). En fonction du progiciel de gestion intégré (PGI) que vous utilisez, vous devrez, le cas échéant, les extraire du dossier compressé avant de pouvoir les lire.



The screenshot shows the BEKB/BCBE e-banking portal. At the top, there's a navigation bar with the BEKB and BCBE logos. Below it, there are tabs for 'Clientèle privée', 'Clientèle entreprises', 'Services', 'La BCBE', and 'Mon portail'. Under 'Mon portail', there are sub-tabs: 'Aperçu', 'Comptes et cartes', 'Paielements', 'Assistant financier', and 'Téléchargements'. The 'Téléchargements' section is active, showing a list of download options. A dropdown menu is open, showing options like 'Modifier le profil', 'BCBE smartLogin', 'Gérer les services BCBE', 'Paramètres du compte', 'Téléchargement' (highlighted with a mouse cursor), 'Ouvrir un compte/un dépôt', and 'Aide'.

Sous « Téléchargement », veuillez cliquer sur l'onglet camt afin de télécharger les fichiers au format camt.054 (format par défaut).



The screenshot shows a message: 'Ces données ne peuvent être lues correctement que dans un logiciel compatible.' Below this message is a row of buttons for different file formats: 'Relevés (camt.053)', 'Avis d'écriture (camt.054)' (highlighted with a red box), 'Entrées de paiement (BVRB)', 'Relevé de compte (MT940)', 'Extraits de dépôt', and 'Informations boursières'.

Téléchargement des fichiers depuis votre logiciel de comptabilité

Veuillez vous renseigner auprès de votre fournisseur du logiciel de comptabilité quant aux réglages à faire pour que votre logiciel soit en mesure de télécharger les fichiers au format camt. Par ailleurs, veuillez informer la BCBE aussitôt que votre logiciel pourra traiter les nouveaux fichiers camt afin qu'elle puisse procéder aux adaptations nécessaires dans ses systèmes.

Accompagnement par des spécialistes de la BCBE

Nous nous ferons un plaisir d'analyser votre trafic des paiements et de vous montrer comment l'optimiser afin de réduire vos coûts. N'hésitez pas à nous contacter par téléphone (**031 666 68 57**) ou par courriel (**zvberater@bekb.ch**) pour bénéficier de notre offre :

- un conseil personnalisé prodigué par des spécialistes de la BCBE ;
- une analyse complète de votre système de paiement ;
- une formule adaptée aux besoins spécifiques de votre entreprise ;
- un gain d'efficacité et une réduction des coûts à l'issue du passage à la QR-facture.



Aide en ligne

Vous trouverez de plus amples informations et des liens utiles sur **bcbe.ch/facture-qr**